



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 JUILLET 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 38-20190705

**PROMOTION DU TOURISME : SUBVENTION 2019 A LA
MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE ET A L'OFFICE DE
TOURISME DE L'ENTRE-DEUX POUR L'EXERCICE DU
SECOND SEMESTRE**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq du mois de juillet à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 juin 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 31
Absents représentés : 10
Absents : 07*

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Marcelin THELIS.

Colette FONTAINE.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Jessica SELLIER (*représentée par Mimose DIJOUX RIVIERE*), Catherine TURPIN (*représentée par Albert GASTRIN*).

- Commune de Saint-Joseph -

Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Henri-Claude HUET*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Inelda BAUSSILLON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS.

Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 38-20190705

PROMOTION DU TOURISME : SUBVENTION 2019 A LA MAISON DU TOURISME DU SUD SAUVAGE ET A L'OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX POUR L'EXERCICE DU SECOND SEMESTRE

Le Président rappelle que lors de sa séance du 18 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une Société Publique Locale pour son office de tourisme intercommunal, ainsi dénommé « SPL OTI DU SUD ».

Une modification du calendrier d'installation des différentes instances constitutives de cette SPL a pour conséquence de reprogrammer ultérieurement en 2019, le transfert de la compétence vers la SPL. Ainsi, pour le premier semestre 2019, il a été approuvé un renouvellement du fonctionnement 2018, à savoir : la promotion touristique restera assurée par l'EPCI pour les Communes du Tampon et de Saint-Philippe, et une subvention complémentaire a été attribuée aux deux associations de Saint-Joseph et de L'Entre-Deux.

Ainsi, compte tenu de la mise à jour de ce calendrier et afin de maintenir le service rendu dans ces deux bureaux d'information touristique, il est proposé de leur accorder chacune, une subvention de 45 000 € pour le deuxième semestre 2019, et ce, via les projets d'avenant n° 2 aux conventions 2019 ci-joints, proposés à l'approbation de cette assemblée.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 45 000 € à l'association « Maison du Tourisme du Sud Sauvage », ainsi qu'à l'association « Office de Tourisme de l'Entre-Deux »,
- d'approuver les projets d'avenant n° 2 aux conventions d'objectifs 2019 entre la CASUD et la Maison du Tourisme du Sud Sauvage, ainsi qu'entre la CASUD et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **décide d'octroyer une subvention d'un montant de 45 000 € à l'association « Maison du Tourisme du Sud Sauvage », ainsi qu'à l'association « Office de Tourisme de l'Entre-Deux »,**
- **approuve les projets d'avenant n° 2 aux conventions d'objectifs 2019 entre la CASUD et la Maison du Tourisme du Sud Sauvage, ainsi qu'entre la CASUD et l'Office de Tourisme de l'Entre-Deux,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,



André THIEN AH KOON

